

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 08 février 2016

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- L'Adjoint au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège, MM ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absent excusé : MM. LUX Léonard (qui donne procuration à Yves GOETZ) et RONVAUX Alain (qui donne procuration à Hélène DAUL)

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2015*
- 3) *Désignation d'un délégué « eau potable » SDEA*
- 4) *Association de l'amitié : décomptes de charges 2015*
- 5) *Eglise : décompte de charges 2015*
- 6) *Collège Léonard de Vinci : demande de subvention*
- 7) *Bâtiments communaux : devis (église-mairie)*
- 8) *Sinistre club house : chèque GROUPAMA*
- 9) *Demandes de subvention*
- 10) *Demande d'adhésion à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*
- 11) *Orientations budgétaires*
- 12) *Point sinistre*
- 13) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Christophe KALCK.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 07 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Désignation d'un délégué « eau potable » SDEA

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier au SDEA valant transfert complet de la compétence « eau potable », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

Vu les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Après avoir entendu les explications fournies par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide de désigner en application de l'article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :

- Pour l'eau potable : M. **VAN DER GIESSEN Marten**, délégué de la commune de Lochwiller au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriales et Générale du SDEA.

4) Association de l'amitié : décomptes des charges 2015

MM. KALCK Christophe et KLEIN BRUNO se retirent de la salle.

a) Décompte des charges de chauffage 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais de chauffage pour l'année 2015 d'un montant de **2 630 €** (deux mil six cent trente euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2016.

b) Décompte des charges du Club House 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais d'électricité pour l'année 2015 d'un montant total de **328,00 €** (trois cent vingt huit euros) et au frais d'eau pour l'année 2015 d'un montant total de **140,00 €** (cent quarante euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2016.

c) Décompte des charges étang de pêche 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié et au frais d'électricité pour l'année 2015 d'un montant total de **325,00 €** (trois cent vingt cinq euros) et au frais d'eau pour l'année 2015 d'un montant total de **107,00 €** (cent sept euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2016.

5) Eglise : décompte des charges de chauffage 2015

M. KALCK Christophe se retire de la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de la Fabrique de l'Église au frais de chauffage pour l'année 2015 d'un montant de 200,02 € (deux cent euros et 02 cts). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2016.

6) Collège Léonard de Vinci : demandes de subvention

Deux demandes de subvention ont été déposées par le Principal du Collège Léonard de Vinci à Marmoutier pour le financement d'un séjour sportif dans les Alpes du 10 au 15 janvier 2016 (7 élèves concernés) et pour un voyage scolaire à Paris du 09 au 11 mai 2016 (2 élèves concernés).

Christophe KALCK (M2), KLEIN Bruno et Alain RONVAUX (M1) s'abstiennent et se retirent de la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention de 6 € par jour et par élève de la commune ;
- autorise le versement individuel aux familles concernées ;
- affecte les montants suivants à l'article 65737 du budget 2016 à savoir :
 - M1 = 6 x 7 x 6 = 252 € pour la classe de neige
 - M2 = 6 x 2 x 3 = 36 € pour le séjour à Paris

7) Bâtiments communaux : devis (église-mairie)

a) Eglise

Madame le Maire propose au Conseil Municipal 2 offres de prix pour des travaux de réfection du parquet de la tribune.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de prix de l'entreprise ISCHIA Manuel de Marmoutier pour un montant de 1 800 € TTC.

b) Mairie

Madame le Maire propose une offre de prix de la société ALSA SANICHAUF pour des réparations sur la chaudière de la mairie.

M. GOETZ Yves quitte la salle.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de prix de l'entreprise ALSA SANICHAUF pour un montant de 1 179,60 € TTC.

8) Sinistre Club House : chèque GROUPAMA

Madame le Maire informe les conseillers que GROUPAMA a versé un chèque d'un montant de 1 240,80 € dans le cadre du sinistre du bris des panneaux de briques de verre du club house. Le devis pour les réparations s'élève à 1 551 € TTC de l'entreprise PITT de KNOERSHEIM.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce chèque et la recette sera imputée à l'article 7788 du budget primitif 2016.

9) Demandes de subvention

Plusieurs demandes de subventions d'associations locales et autres ont été envoyées à la commune de Lochwiller à savoir :

- Association Mar'mots de Marmoutier
- Musée du Patrimoine et du Judaïsme Alsacien de Marmoutier
- Association Prévention Routière (comité du Bas-Rhin)
- Association AIDES (comité de Strasbourg)
- Association ALSACEP de Colmar
- Les Affiches du Moniteur
- UNIAT de Marmoutier

Après concertation, le Conseil Municipal décide de voter l'ensemble des demandes de subventions annuelles en fin d'exercice et reporte donc toutes les demandes à une autre séance excepté celle du Musée du Patrimoine et du Judaïsme Alsacien de Marmoutier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € au Musée du Patrimoine et du Judaïsme Alsacien de Marmoutier.

10) Demande d'adhésion à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle (AMAM)

Par courrier du 18/12/2015 de l'association des Maires du Département du Bas-Rhin, un appel d'adhésion à l'AMAM est sollicité aux communes et intercommunalités dans le cadre de la promotion, du soutien et de l'animation du mémorial d'Alsace-Moselle. Cette adhésion joue dans le rôle de mémoire pour tous nos concitoyens et faire découvrir aux plus grands nombres les outils pédagogiques mis à disposition par le mémorial.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AMAM et de verser une cotisation de 30 euros au titre des collectivités de moins de 600 habitants.

11) Orientations budgétaires

a) Section de fonctionnement :

Madame le Maire propose de reprendre une équivalence des sommes du budget 2015 pour le budget 2016 en tenant compte des hausses de certains postes (assurance ; voirie, entretien des bâtiments...)

b) Section d'investissement :

• Budget communal :

Seront inscrites au budget 2016 les opérations d'investissement suivantes :

- a) Bâtiments Communaux : réfection du bâtiment 6 rue Eglise (toiture, ravalement façades,...)
- b) Salle polyvalente : plafond acoustique du foyer
- c) Installation d'un radar pédagogique

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces propositions qui seront soumis au vote du budget le mois prochain.

12) Point sinistre

- La foreuse a été démontée le 08 février 2016 marquant ainsi la fin des travaux de colmatage.
- La commune ne sait pas quand les travaux reprendront car le BRGM et instances compétentes doivent réfléchir sur une nouvelle technique avec un nouveau cahier des charges. Une nouvelle procédure d'appel d'offres concernant ces travaux devrait être effectuée avec des délais de consultation non déterminés à ce jour. Le BRGM s'engage cependant à terminer les travaux mais le délai reste non défini.
- Le forage sera mis en sécurité et comblé sur plusieurs strates avec des matériaux différents (coulis de ciment, argile gonflante) et sera recouvert d'une dalle béton afin d'assurer une étanchéité contre les infiltrations d'eau.
- La commune diffusera prochainement un bulletin d'informations à tous les habitants.
- Madame le Maire précise que le rapport Géodéris n'est toujours pas paru et personne ne sait quand il sera émis. Dès sa parution, une réunion sera organisée en Sous-préfecture avec les autorités compétentes.
- M. VAN DER GIESSEN demande s'il y a eu des commentaires de la part des autorités de l'Etat concernant la manifestation du 02 février dernier. Mme le Maire n'a aucune information à sa connaissance concernant ce sujet.
- Les relevés topographiques continuent d'être effectués et sont disponibles sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>.
- La commune va effectuer un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement du lotissement car la collectivité a la compétence assainissement sur une partie des tronçons du réseau puisqu'aucune rétrocession n'a été effectuée à la communauté des communes du Pays de Marmoutier-Sommerau pour cette partie du village.

13) Divers et informations

- Madame le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal et autres personnes qui ont participé à la préparation et au service pour le repas communal du 23 janvier 2016. Cette édition 2016 a rencontré un vif succès.
- M. KALCK Christophe informe les conseillers que des travaux d'entretien seront effectués par la municipalité le 05 mars 2016 durant la matinée (taille des arbres + installation de mobiliers urbains à l'entrée du village et au lotissement).
L'après-midi sera dédié à la préparation de la salle pour le repas des aînés du 06/03/2016.
- Une taille des arbres est organisée le vendredi 04 mars prochain à 14h au verger école par l'association des producteurs de fruits de Saverne et environs. Cette journée est ouverte à tout public. Une invitation sera distribuée aux habitants du village.
- Les panneaux d'affichage en bois situés vers le dépôt de pain ADAM rue Principale seront remplacés cette année.

- M. SCHAFFNER Roland relaie l'information de certains parents pour savoir s'il était possible de déplacer l'abribus à l'entrée du village car ce lieu serait l'objet de trafics douteux. Le Conseil Municipal prend connaissance de cette information.
- Des nids de poule sont signalés rue des Vignes et rue de l'Etang. Madame le Maire prendra contact avec les ouvriers communaux de Marmoutier pour les combler avec de l'enrobé à froid.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un retraité de Romanswiller propose ses services, à titre gratuit aux collectivités, pour la gestion des concessions funéraires. La commune a déjà pris contact avec cette personne qui travaille actuellement pour notre commune avant une mise en place du régime des concessions début 2017.
- Madame le Maire informe le Conseil que la cuisine équipée au logement communal de droite sis 2 rue de l'Eglise a été installée et invite les conseillers à effectuer une visite sur site.